

AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entropôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage occasionnel de camion inférieur à 26T
- pour stationnement occasionnel de poids lourd

Vu la pétition de : **Mme VIDAL Odile**

35 lotissement Plein Soleil

13320 Bouc Bel Air

odilevidal@gmail.com

En date du 17 janvier 2020, tendant à autoriser le stationnement d'un camion sur le trottoir à l'adresse suivante : 35 lotissement Plein Soleil, côté trottoir avenue Thiers - 13320 Bouc-Bel-Air.

DETAIL DES TRAVAUX

- STATIONNEMENT D'UN CAMION SUR TROTTOIR POUR CHARGER ET DECHARGER DES MATERIAUX

LIEUX

- 35 LOTISSEMENT PLEIN SOLEIL, CÔTE TROTTOIR AVENUE THIERS, 13320 BOUC BEL AIR

DEBUT DES TRAVAUX : ENTRE 18 JANVIER ET LE 17 FEVRIER 2020

DUREE PROBABLE : 1 JOUR


Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 17 janvier 2020



Richard MALLIÉ,

